



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025/07/DCSE/BPE/M du 25 juillet 2025 est prescrite pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 25 août 2025 à 9h00 au vendredi 26 septembre 2025 à 17h00**, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAMIN, domiciliée 12 place de l'Iris, Tour Saint-Gobain, 92400 COURBEVOIE, au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, pour le renouvellement et l'extension de la carrière de sables siliceux et de grès de la Petite Borne, située sur le territoire des communes de La Chapelle-la-Reine et Amponville, et mise en compatibilité des PLU des communes d'Amponville et La Chapelle-la-Reine.

Le périmètre de l'enquête publique comprend les communes de La Chapelle-la-Reine, Amponville, Achères-la-Fôret, Le Vaudoué, Larchant, Boissy-aux-Cailles et Buthiers.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de La Chapelle-la-Reine (77160), sise 17 rue du Docteur Battesti.

Le projet relève des rubriques 2.5.1.0-1 (autorisation) ; 2.5.1.5-1 (déclaration) ; 4.7.3.4-1 (non classé) ; 1.4.3.5 (non classé) ; 2.9.1.0-A (non classé) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et des rubriques 1.1.2.0 (non classé) ; 1.1.1.0 (déclaration) ; 1.3.1.0 (déclaration) de la nomenclature des installations ouvrages, travaux et activités (IOTA).

Le dossier d'enquête publique, comprenant le dossier de demande d'autorisation environnementale, les études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean BAUDON, géomètre expert, retraité, ingénieur conseil en infrastructures, et Monsieur Emmanuel PLACE, commandant divisionnaire de police à la retraite, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par le tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en version papier : en mairies de La Chapelle-la-Reine et d'Amponville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- en version numérique : en mairie de La Chapelle-la-Reine sur un poste informatique dédié.
- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

[www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en version « papier » ouvert en mairies de La Chapelle-la-Reine et d'Amponville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

- sur le registre dématérialisé accessible :

– à la mairie de La Chapelle-la-Reine, sur un poste informatique dédié,  
– sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

[www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [lachapellelareine-samin-carriere@mail.registre-numerique.fr](mailto:lachapellelareine-samin-carriere@mail.registre-numerique.fr)

Jusqu'à la fin de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être également adressées directement au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de La Chapelle-la-Reine (77160), sise 17 rue du Docteur Battesti – Objet : EP SAMIN – La Chapelle-la-Reine – Carrière). Elles seront annexées au registre « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, dates et heures suivantes :

- \* à la mairie de La Chapelle-la-Reine  
– samedi 30 août 2025 de 9h00 à 12h00,  
– vendredi 26 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- \* à la mairie d'Amponville  
– samedi 13 septembre 2025 de 9h00 à 12h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société SAMIN – (M. MAO, responsable développement des carrières – [christophe.mao@saint-gobain.com](mailto:christophe.mao@saint-gobain.com) – 06 32 65 72 59).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE/BPE 12, rue des Saints-Pères – 77 010 Melun Cedex).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies des communes de La Chapelle-la-Reine, Amponville, Achères-la-Fôret, Le Vaudoué, Larchant, Boissy-aux-Cailles et Buthiers, en Préfecture de Seine-et-Marne et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du préfet de Seine-et-Marne pour délivrer ou refuser l'autorisation environnementale.